



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 101958

Texte de la question

En 2003 a été publié un rapport pour le développement de la psychiatrie et la promotion de la santé mentale. Au regard des conclusions de ce rapport, M. Éric Diard demande à M. le ministre de la santé et des solidarités ce qui a été mis en place dans les Bouches-du-Rhône afin d'optimiser l'offre de soins pour les mineurs.

Texte de la réponse

La psychiatrie infanto-juvénile dans les Bouches-du-Rhône a connu, ces dernières années, d'importantes évolutions, qui devraient se poursuivre sous l'impulsion du plan Psychiatrie et santé mentale (PPSM) et de la mise en oeuvre du volet « Psychiatrie et santé mentale » du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS). La psychiatrie infanto-juvénile des Bouches-du-Rhône est organisée autour de cinq établissements publics de santé (Assistance publique de Marseille, centre hospitalier E. Toulouse, centre hospitalier Valvert, centre hospitalier de Martigues et le centre hospitalier de Montperrin), de deux associations et plus récemment d'une clinique privée qui a ouvert une unité d'hospitalisation pour adolescents. Les opérations les plus importantes financées ces dernières années sur l'enveloppe sanitaire ont permis de créer soixante et un lits d'hospitalisation complète pour adolescents, répartis dans cinq établissements différents, ce qui permet une bonne couverture du territoire. Ces créations complètent un dispositif déjà bien diversifié puisque, au-delà des équipements traditionnels (centres médicopsychologiques, hôpitaux de jour et centres d'action thérapeutique à temps partiel), le département bénéficie de Points Ecoute Jeunes ou Espace Santé, d'un important développement de réseaux et d'une maison des adolescents, à vocation départementale, implantée à Marseille. Le SROS, en cohérence avec les objectifs du plan Psychiatrie et santé mentale poursuit cette démarche de diversification des prises en charge au plus près des besoins, notamment par le développement de la psychiatrie de liaison au sein des services de pédiatrie et la création de places d'hôpital de jour.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101958

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8268

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 372